

Compléments demande Cas par Cas

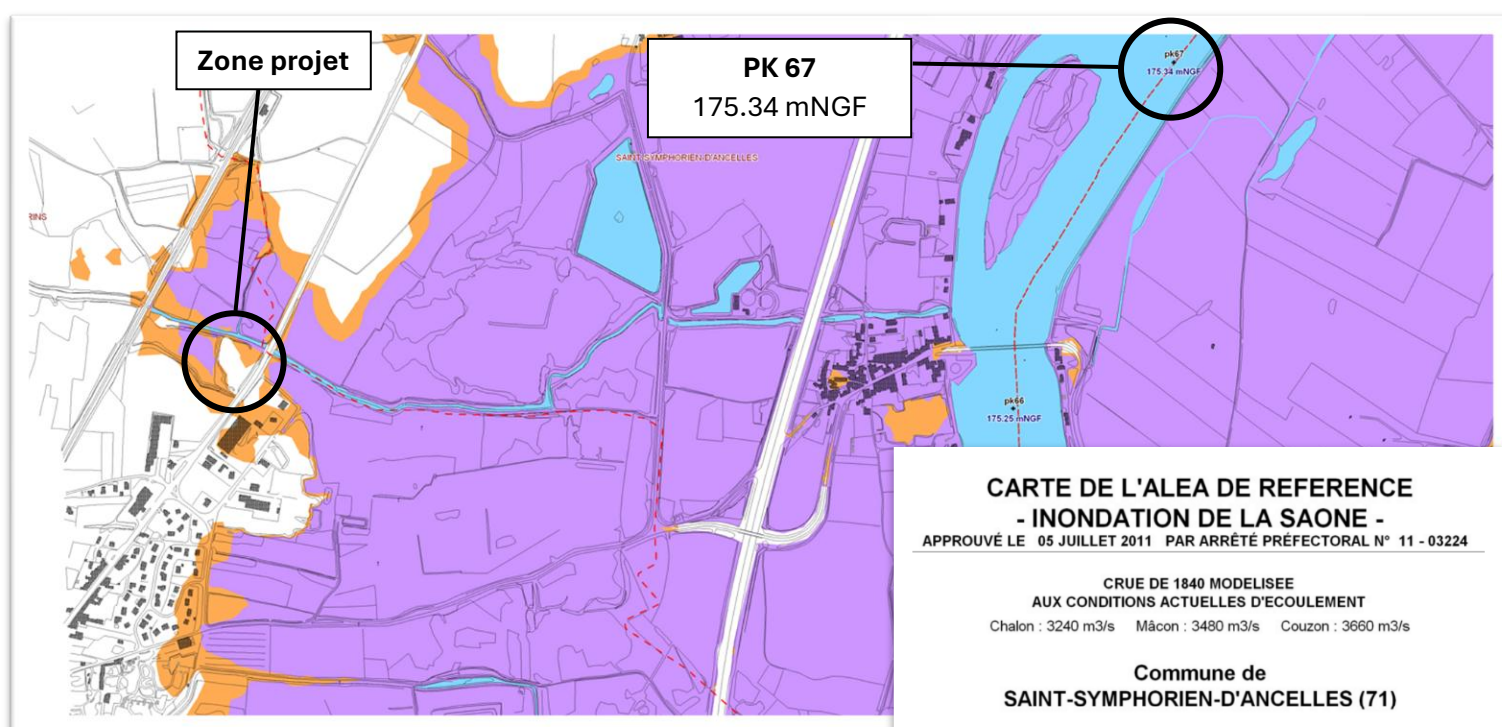
Romanèche-Thorins (71)

Contexte : Les éléments ci-dessous font suite à la demande de compléments de la part de la DREAL concernant le dossier « ROMANECHÉ-THORINS (71) - Centrale solaire du PRES AYEMONT » déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 30/01/2025 (référence 001123/KK P)

1) PPRI Romanèche-Thorins :

Comme demandé, voici des éléments complémentaires concernant le zonage du PPRI affectant le site d'implantation.

A) Description du PPRI et de ses aléas :

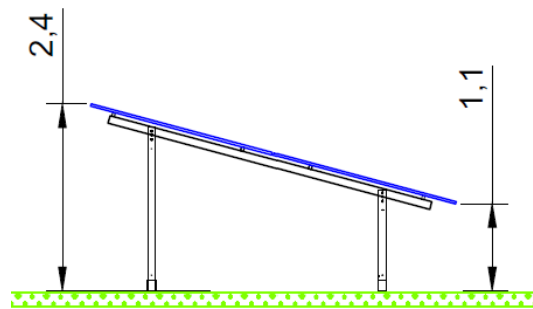


Extrait de la carte des Aléas Saône pour la commune de Saint Symphorien d'Annelles

Le PPRI de la Saône prend comme référence la crue de 1840. La modélisation de cette crue aux conditions actuelles d'écoulement est adoptée comme crue de référence, représentant l'événement le plus important dont l'homme ait gardé trace.

D'après la carte des aléas de la commune de Saint-Symphorien-d'Ancelles, cartographie la plus proche, le site du projet est entre les deux points kilométriques Saône PK66 et PK67. Pour une approche conservatrice, on prendra comme référence la côte amont, soit le PK 67, correspondant à une élévation de **175,34 mNGF**.

Pour assurer une mise hors d'eau de tous les équipements de la centrale, il faudra donc justifier que ceux-ci soient placés à une élévation minimale de **175,34mNGF**. Les panneaux étant installés sur des structures avec une hauteur point basse goutte de 1,1m, cette élévation sera à rajouter à l'analyse le cas échéant.



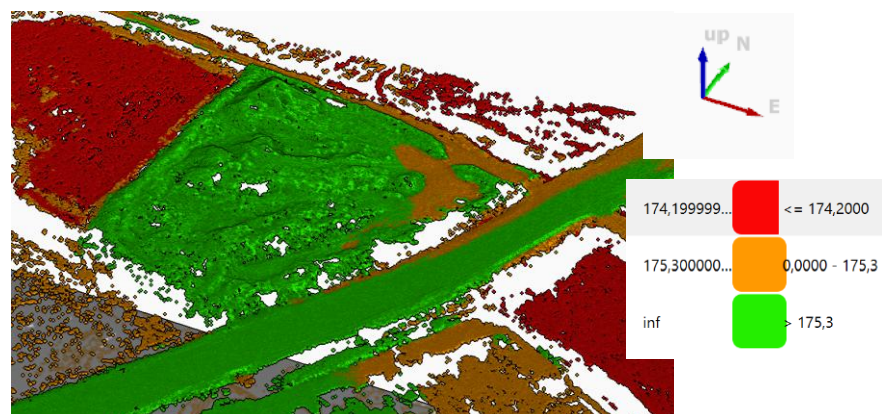
Plan en coupe d'une table – hauteur point bas des panneaux 1,1m

A) Analyse topographique du terrain :

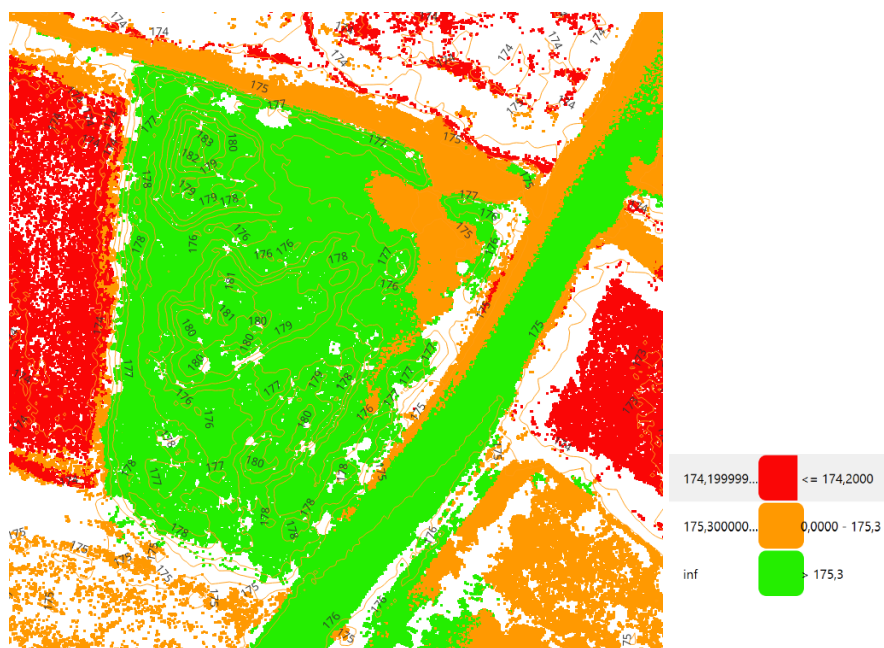
Nous avons réalisé une étude topographique du terrain en nous basant sur des données LiDAR HD. L'objectif de cette étude est de déterminer l'altitude du terrain par rapport aux cotes d'élévation des crues de référence.

Pour cela, nous avons défini d'abord trois classes d'altitude :

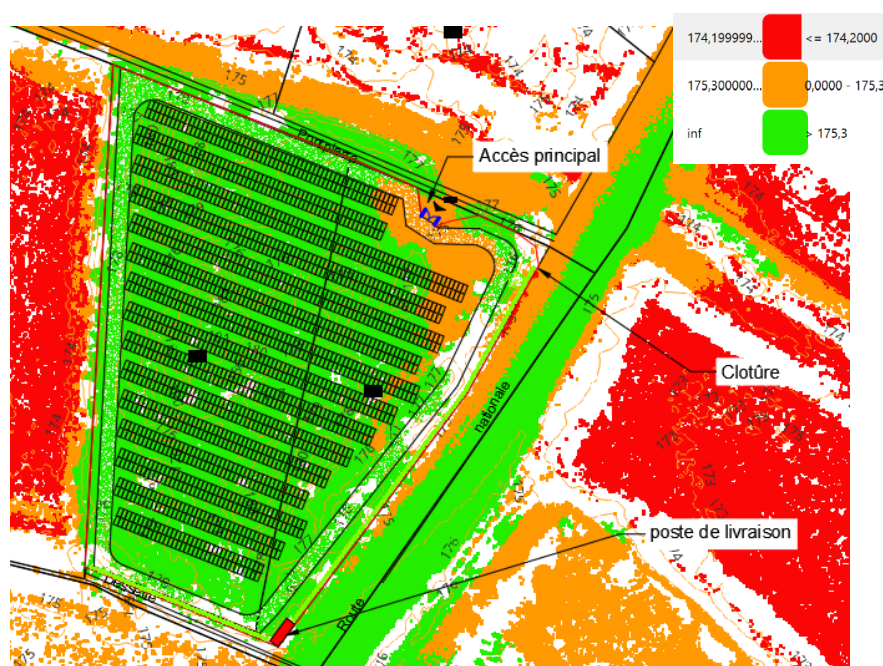
- La première, en **rouge** sur l'illustration ci-dessous, regroupe les altitudes comprises entre 0 m et 174,2 m, et correspond à une altimétrie où les panneaux seraient en dessous de la cote de référence en incluant les 1,1m de hauteur
- La seconde en **orange** aux altitudes comprises entre 174,2 m et 175,3 m, correspond à une zone où le terrain serait submergé mais pas les panneaux car surélevés de 1,1m
- La dernière en **vert**, altitude supérieure à 175,3 ou le terrain n'est jamais submergé.



Présentation 3D des élévations du terrain



Contours d'élévation du site



Contours d'élévation et plan de masse projet

Il en résulte la conclusion suivante : le terrain est largement surélevé par rapport au terrains agricoles ou naturels environnants, qui sont des surfaces qui sont largement impactées en cas de crue de la Saône.

Le site du projet, est quant à lui en totalité à **une altitude supérieure à 174,2** ; altitude minimale requise pour avoir les panneaux hors d'eau. On remarque que la zone la plus basse, à l'entrée du site, est autour des 175mNGF. Le reste du terrain est à une altitude bien supérieure.

Dans le cadre de l'aménagement du site pour la construction de la centrale, OneMW veillera à conserver cette mise hors d'eau de tout les équipements électriques, incluant le poste de livraison au réseau (placé au sud du terrain dans la zone Verte).

2) Calendrier prévisionnel des travaux :

Le terrain se trouve actuellement dans la zone ZNIEFF 1 "Marais et Bocage de Romanèche-Thorins», cependant la quasi-totalité du site est aujourd'hui une zone de stockage temporaire de matériaux, et représente un habitat peu favorable et non représentatif de la ZNIEFF elle-même.

Cependant, dans une logique de réduction des impacts potentiel, OneMW s'engage à réaliser **les travaux d'élagage des arbres périphérique sur la période de septembre à février**, permettant de réduire les risques de perturbation pour la biodiversité.

Travaux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préparation des emprises												
Travaux suivants												

En vert : période favorable
En rouge : période défavorable

Calendrier d'intervention pour les travaux d'élagage

3) Caractéristiques techniques du projet et raccordement

A) Caractéristiques techniques du projet :

Le projet envisagé comprend les caractéristiques suivantes :

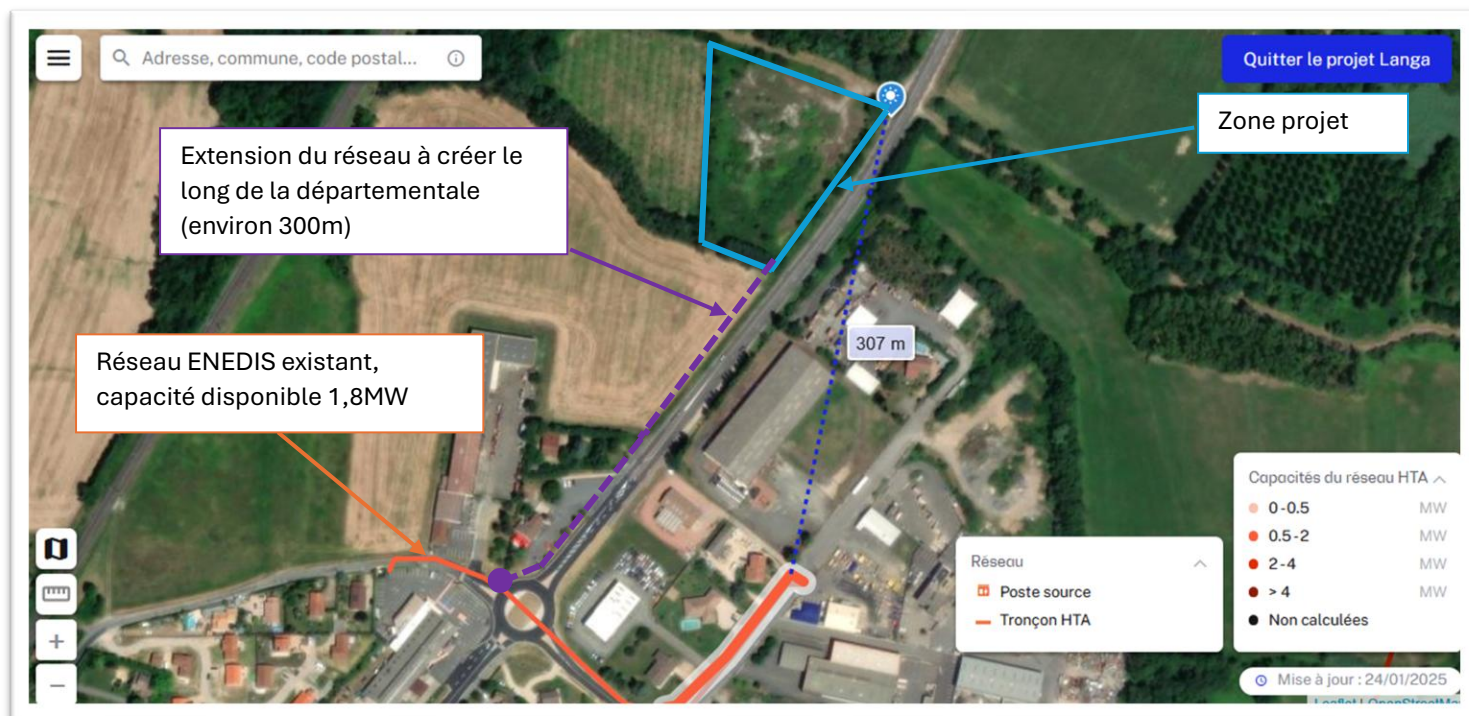
- Nombre de tables estimées : 15
- Nombre estimé de panneau solaire photovoltaïques : 1800
- Hauteurs min des modules : 1,1m basse goutte
- Hauteur max des modules : 2,5m
- Orientations : fixe Sud / Sud-Ouest

B) Hypothèse de raccordement :

Pour rappel, le demandeur n'est pas responsable de dimensionner le raccordement de son projet. Le demandeur, une fois son autorisation d'urbanisme obtenue, fait une demande de raccordement en limite de parcelle à l'opérateur de distribution. Il est de la compétence et de la responsabilité de celui-ci de faire les choix concernant le dimensionnement et le cheminement du réseau jusqu'à la parcelle. Les éléments présentés ci-dessous sont donc des estimations préalables qui peuvent évoluer selon le retour de l'opérateur du réseau de distribution.

Le réseau local dispose de lignes aériennes hautes tensions à proximité du terrain. Ainsi, l'injection en haute tension pourrait être l'option privilégiée avec la réalisation d'un poste de transformation (cf. plan de masse).

Voici un plan expliquant l'hypothèse la plus probable de tracé pour le raccordement :



Cartographie des capacités du réseau de distribution (source : cartographie des capacités - Enedis)

Nous estimons que le projet nécessitera une extension de réseau le long de la départementale de l'ordre de 300m maximum, pour aller chercher la ligne existante au niveau du rond-point, qui dispose de la capacité technique pour accepter notre projet. Cette extension aura un impact limité du fait de sa faible distance, et de sa réalisation en bordure de la départementale, sans traverser d'espace naturel, forestier ou agricole.